



Non delai d'une entreprise pour des travaux

Par **shwawa**, le **12/08/2016** à **18:08**

Bonjour a tous , le 25/05/16 je me suis engagé via un bon de commande avec une société qui devait me réaliser une ouverture dans un mur chez moi, il est précisé sur le bon de commande que la société a 10 semaine pour relaiser els travaux, le 16/06 , un de leur employé vient réaliser les mesures de l'ouverture a faire et me demande le cheque d'acompte de 300 € en me precisant que les travaux seraient effectué dans environ 3 semaine , 5 semaine plus tard , aucune nouvelle , je rapelle leur commercial et qui me dis , " on va vous rapeller, j'ai jamais eu de nouvelle, etant donné que les 10 semaines de dalais sont dépassé puis je simplement annuler le contrat et m'orienter vers une entreprise plus serieuse ? ma banque me dis que je ne peut pas faire opposition au cheque de caution, j'ai peur qu'il encaisse directement mon cheque si jamais je leur envoi par recommandé mon souhait de resilier mon bon de commande malgré le fait qu'il ne sont pas serieux et ne respecte pas leur delais, merci d'avance pour votre aide